

### Les 4 atouts

#### Compétences + TPE 2017

- 1/ Investir dans les compétences de vos salariés pour booster la performance de votre entreprise.
- 2/ 100 % des coûts pédagogiques sont pris en charge par le Forco (dans la limite de 50 euros/heure de formation) jusqu'au 31 décembre 2017, grâce au soutien financier du FPSPP (Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels).
- 3/ La rémunération des salariés est prise en charge par le Forco à hauteur de 13 euros maximum par heure de formation.
- 4/ Vous faites votre demande de prise en charge en ligne via ForcoNet Entreprises.

### Attention !

Pour bénéficier de Compétences + TPE, les actions de formation doivent être engagées et payées avant le 31/12/2017, avec effet rétroactif au 01/01/2017.

## Entreprises concernées

Toutes les entreprises de moins de 11 salariés adhérentes au Forco.

## Formations éligibles

Dans le cadre du plan de formation, toutes les formations transversales ou métiers dispensées par l'organisme de formation de votre choix.

### Exemples de formations transversales :

- Langues
- Perfectionnement Comptabilité/Paie
- Gestion de la relation "clients"
- Stratégie de marque...

### Exemples de formations métiers :

- Internet / E-commerce / Réseaux sociaux
- Décors et scénographie de vitrine
- Eco-conception de produits textiles
- Télé-pilote de Drone...

## Modalités de financement

Grâce au soutien financier du FPSPP, le Forco prend en charge\* :

- 100 % des coûts pédagogiques, dans la limite de 50 euros HT par heure de formation. Au-delà de 50 euros l'heure de formation, chaque dossier est étudié au cas par cas.
- 13 euros maximum l'heure de formation au titre de la rémunération des salariés.

\*dans la limite des fonds disponibles.

## Une démarche en 3 étapes sur ForcoNet Entreprises

- 1 Connectez-vous sur ForcoNet : <http://forconet.forco.org/forconet/>, puis saisissez vos identifiants.
- 2 Cliquez sur la rubrique « Vos demandes en ligne », puis sur « Saisir vos demandes de formation ».

- 3 Complétez le formulaire en cliquant sur « Faire une nouvelle demande de formation », puis validez.  
Le Forco vérifie l'éligibilité de votre demande et vous adresse un accord de prise en charge.

### En savoir +

Contactez votre Conseiller Forco  
(Coordonnées sur [www.forco.org](http://www.forco.org), rubrique "Nous contacter")